



"Quoi qu'il arrive,
la flamme de la
Résistance Française
ne doit pas s'éteindre et
ne s'éteindra pas".

EDITO

Le Congrès National de l'ANACR qui s'est tenu à Périgueux en novembre 2025 a été un moment de rassemblement mais aussi un temps de réflexions, d'interrogations, de propositions et parfois d'incompréhensions.

Le Bureau National, réuni en janvier 2026 à Paris, a pris la décision, en tenant compte des difficultés à déplacer et accueillir dans de bonnes conditions une vingtaine de membres, ainsi que du coût que cela représente pour la trésorerie de l'ANACR, d'organiser en visio-conférence des échanges réguliers, toutes les 4 à 5 semaines, de la Délégation Permanente.

Les membres de la Délégation, ayant bien entendu les délégués au Congrès, ont décidé de rédiger un bulletin de liaison afin d'apporter réponses, clarté et explications tant sur le fonctionnement de la Direction Nationale que sur les questions qui interpellent les comités départementaux et les décisions prises au niveau national. *Le Fil de l'ANACR* se veut un lien entre le national et les comités départementaux pour échanger, expliquer, désamorcer les tensions qui naissent mais ne doivent pas perdurer dans notre association. Chacun, chacune, membre de l'ANACR s'engage et se mobilise pour qu'aujourd'hui et surtout demain l'association créée par les Résistants et Résistantes demeure la première association de mémoire de la Résistance.

Ce premier bulletin réduit, en appelle d'autres où chaque comité départemental ANACR est invité à transmettre, aux adresses mail ci-contre, informations, articles, idées pouvant intéresser tous les membres.

DELEGATION PERMANENTE

Qu'est-ce que la Délégation permanente ?
L'article 15 des statuts nationaux adoptés en 2014 au Congrès de Brive La Gaillarde précise :

Le Bureau National désigne parmi ses membres une Délégation permanente, à laquelle il délègue dans l'intervalle de ses sessions, ses prérogatives de direction, gestion et administration de l'association. En outre il peut désigner en son sein des commissions spécialisées et des délégations agissant sous son contrôle – ensemble ou séparément - pour tous les actes de la gestion des comptes de l'association, de son fonctionnement et de la vie civile.

Ainsi depuis de très nombreuses années, la Délégation Permanente se réunit afin de faire avancer les problèmes qui se posent à l'association et au Bureau national, et cela en toute transparence.

Actuellement la Délégation permanente se compose de 11 membres désignés par le Bureau national qui a suivi le congrès national à Périgueux. Ce sont des membres du BN.

Depuis le début de l'année 2026, la Délégation permanente s'est réunie en visio- conférence afin de travailler vite et sans que cela représente des frais pour la trésorerie nationale.

Les questions abordées et les décisions prises sont évoquées dans ce bulletin de liaison.

VENTE DES LOCAUX ANACR

Lors du Congrès national à Périgueux, la Trésorière nationale Patricia Bizarri et le Président de la Commission de Contrôle Financier Jean Paul Marie ont exposé, documents à l'appui, les difficultés récurrentes que traverse la Trésorerie nationale. L'une des pistes pour aller vers une situation assainie demeure la vente des locaux de l'ANACR rue St Blaise à Paris.

Jean Paul Marie a pris contact avec une agence immobilière afin de fixer les modalités de vente. Le Président national Pierre Martin a signé le mandat de vente rendant effectif la mise sur le marché de nos locaux. A présent il faut attendre les visites et les éventuelles propositions d'achat en souhaitant que la vente puisse être conclue rapidement.

Une partie du produit de la vente sera affectée à l'apurement de la dette et au financement de la réorganisation du siège national.

SEMINAIRE

Annoncé durant le Congrès de Périgueux, un séminaire de 2 jours se tiendra avant la fin de l'année 2026. Composée de 2 ou 3 délégué-es par comité départemental, cette rencontre permettra de réfléchir collectivement au devenir de l'ANACR.

Des informations plus précises dans le prochain *Fil de l'ANACR*

Commenté [U1]:

ARCHIVES



Les archives de l'ANACR ont été constituées depuis la création de l'association. Cela représente une montagne de documents servant à conserver la mémoire et la vie de l'ANACR.

Ces très riches documents servent également pour la rédaction du journal, ou pour répondre à des questions posées par des membres et/ou par des personnes extérieures à l'ANACR en recherche d'informations diverses. La grande majorité de ces archives est donc précieuse et constitue un fond historique important, malheureusement pas complètement organisé. Cependant, l'obligation de vendre le siège de l'ANACR et de trouver un autre local moins grand et moins coûteux nécessite d'inventorier, trier, classer ces archives. Puis de les remettre ensuite pour une large partie à des organismes qui seraient intéressés et prêts à se charger de les valoriser, voir les numériser. Attache a déjà été prise avec certains d'entre eux.

La Délégation permanente réfléchit à établir une méthode rationnelle de tri, à mettre en place les moyens pour atteindre l'objectif ci-dessus mentionné. Cela demande du temps, de l'organisation et des bonnes volontés. Mais des exemplaires passés du journal national sont déjà numérisés grâce au Comité Départemental du Finistère.

Le *Fil de l'ANACR* informera les membres de l'ANACR des avancées de ce travail sur les archives.



Le Journal de la Résistance est la vitrine de l'ANACR. Il doit être à la fois une image de la vie de notre association mais aussi le vecteur d'articles historiques permettant aux lecteurs, lectrices d'approfondir ses connaissances de la Seconde guerre mondiale et de la Résistance, en France, en Europe voir au-delà.

Des comités départementaux ont réfléchi à des modifications du contenu éditorial du journal et ont établi un document très complet de propositions pour des améliorations, des compléments etc...

Le séminaire sera l'occasion d'étudier ces propositions et/ ou d'autres afin que le Journal de la Résistance demeure un outil indispensable à tous les adhérents de l'ANACR.

Le Fil de l'ANACR

Des infos, des articles, des photos, la vie des Comités. A vos claviers pour enrichir et faire avancer notre belle association.

RESCRIT FISCAL

Pour faire confirmer par l'administration fiscale l'éligibilité de l'ANACR nationale au régime des articles 200 et 238 bis du CGI,

Le 2 mars dernier, l'ANACR a déposé un dossier auprès de la Division départementale des finances publiques de Paris.

